



PROCÈS-VERBAL

Commission Ententes et Volontariats N° 3 Réunion du vendredi 2 septembre 2022

Présidence : M. Tony CIZEAU

Présents : MM. Jean-Michel DENONIN – Laurent LEGENDRE

Assiste en visioconférence : Maurice FOURNILLON

☆☆☆☆☆☆☆☆

VOLONTARIATS :

Concernant la catégorie U11 D2 :

Comme écrit sur le PV N° 2 du 24.08.2022 de la Commission des Ententes et Volontariats, il restait deux places à pourvoir en U11 D2 pour la saison 2022/2023.

En réponse à la relance qui a été faite aux clubs pour compléter la catégorie U11 D2, la Commission a reçu les candidatures des clubs de :

- **Mer US**, candidature adressée au District le 26.08.2022
- **Contres AS**, candidature adressée au District le 31.08.2022

Après étude de ces candidatures, la Commission accepte l'équipe de **Mer US** et l'équipe de **Contres AS** en U11 D2.

Concernant la catégorie U13 D2 :

Considérant la correspondance du club de **Soings AS** adressée au District le 1.09.2022 informant le retrait de son équipe retenue en U13 D2 afin d'inscrire une équipe en U12 D1,

La Commission prend acte de ce retrait et décide de retenir l'équipe classée 17^{ème} du volontariat U13 D2 pour compléter la catégorie à savoir l'équipe de **Pruniers US**.

La Commission publie en annexe les classements des volontariats Jeunes D2 (U11 à U15) établis pour la saison 2022/2023 - Phase 1.

La Commission transmet les décisions à la Commission des Compétitions et des Calendriers.

ENTENTES :

La commission Départementale a examiné les demandes d'ententes pour la saison 2022/2023.

Vous trouverez en annexe les ententes autorisées pour la saison 2022/2023.

Par ailleurs, la Commission constate que plusieurs demandes d'entente sont actuellement en attente de validation par les clubs. Elle demande aux clubs concernés de les traiter dans les meilleurs délais afin qu'elle puisse se prononcer sur les ententes demandées.

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel Général
dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192
des Règlements Généraux de la F.F.F.**

Le Responsable de la Commission

Tony CIZEAU

Publié, le 08 septembre 2022